REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DELIBERATION N° DE_260922_1 DU CONSEIL MUNICIPAL

23 (CREUSE) Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	08
Représentés	01
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX

Pouvoirs: Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Mme Evelyne GIPOULON

Excusé(e)s: Mme Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY

Absents:

Date de convocation: 19 septembre 2022 Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 023-212324107-20220926-DE_260922_1-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le Dietz: Participation financière au Syndicat de Communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble

Alain GRASS et Jean-Marie BERTRAND, intéressés par l'affaire se déportent et guittent la salle

Vu les statuts du syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble,

M. le Maire informe le conseil municipal que le syndicat de communes Bellegarde et Saint Silvain Ensemble, demande à ses communes membres de participer financièrement au syndicat, pour l'année 2022, à hauteur de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE la participation financière au Syndicat d'un montant de 10 000 €
- CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour le versement de cette somme.

Alain BUJAD

Affichée le : O. 10.22 Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme